Informations de base

2011/0080(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Evaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Codification Abrogation Directive 97/11/EC 1994/0078(SYN) Modification 2012/0297(COD) **Subject** 3.40 Politique industrielle 3.70 Politique de l'environnement 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.04 Gestion des eaux, pollution de l'eau, des cours d'eau 3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures 3.70.06 Pollution du sol, dégradation 3.70.08 Pollution radioactive 3.70.10 Catastrophes d'origine humaine, pollution et accidents industriels 4.20 Santé publique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	KARIM Sajjad (ECR)	10/05/2011

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	3125	2011-11-15

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service juridique	BARROSO José Manuel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/04/2011	Publication de la proposition législative	COM(2011)0189	Résumé
10/05/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/07/2011	Vote en commission,1ère lecture		Résumé

15/07/2011	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A7-0272/2011	
13/09/2011	Décision du Parlement, 1ère lecture	T7-0349/2011	Résumé
13/09/2011	Résultat du vote au parlement		
15/11/2011	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
13/12/2011	Signature de l'acte final		
14/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		
17/12/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/0080(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Abrogation Directive 97/11/EC 1994/0078(SYN) Modification 2012/0297(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 192-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/05831

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0272/2011	15/07/2011	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0349/2011	13/09/2011	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	00052/2011/LEX	14/12/2011	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2011)0189	12/04/2011	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2011)0189	07/11/2011	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1004/2011	15/06/2011	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 2011/0092
JO L 026 28.01.2012, p. 0001 Résumé

Evaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Codification

2011/0080(COD) - 13/12/2011 - Acte final

OBJECTIF : codifier la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

CONTENU : la directive 85/337/CEE du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l' environnement a été modifiée à plusieurs reprises et de façon substantielle. Dans un souci de clarté et de rationalité, l'objet de la présente directive est de procéder à la codification de ladite directive.

La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés ; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 17/02/2012.

Evaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Codification

2011/0080(COD) - 13/09/2011 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 609 voix pour, 13 voix contre et 11 abstentions, une résolution législative sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'évaluation de l'incidence de certains projets publics et privés sur l'environnement (texte codifié).

Le Parlement a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire en faisant sienne la proposition de la Commission telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

De l'avis du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, la proposition en question se limite à une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance.

Evaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Codification

2011/0080(COD) - 12/04/2011 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification de la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

BASE JURIDIQUE : article 192, paragraphe 1 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 85/337/CEE du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n’a aucune incidence sur le budget de l’Union européenne.